



Assemblée Générale Ordinaire

Paris le 10 décembre 2022

(Visioconférence)

RAPPORT MORAL

2021

AG 10 DEC. 2022

ANPDE

Créé par : E. Lefebvre Mayer
secrétaire générale

1/ Élections au Conseil d'administration en 2021

Élections Administrateurs de l'ANPDE (poursuite du Mandat de 4 ans du 11 juin 2019 au 11 juin 2023)

- Titulaires : Peggy ALONSO et Estelle LEDON
- Suppléants : Sabine MELE et Mathilde le GARFF

Élections au bureau de l'ANPDE (poursuite du Mandat de 4 ans du 11 juin 2019 au 11 juin 2023)

- 30/10 Secrétaire générale adjointe : Sabine MELE
- 06/11 Coordinatrice JNE : Virginie JEANMET
- 06/11 Coordinatrice appels à projets : Isabelle PAOLI

Élections aux postes de délégués régionaux de l'ANPDE (poursuite du Mandat de 4 ans du 11 juin 2019 au 11 juin 2023)

21/02/21

- Région Grand Est : Axel GROSS
- Région Bourgogne Franche Comté : Marie DUCHON

Élections Administrateurs Étudiants de l'ANPDE (Mandat de 1 an) :

11 /04 : Anaïs LEROI et Marine Hameau

2 / Démissions

Démissions aux postes de délégués régionaux de l'ANPDE

- 08/02/21 Région Pays de Loire: Marie Claire PACCAULT Suppléante
- 26/02/21 Région IDF : Peggy ALONSO, titularisation Augusta BONNARD
- 29/08/21 Région Bourgogne Franche Comté : Diamkeba CISSE
- 28/08/21 Région PACA Corse : Maylis de BAILLENCOURT, titularisation de Françoise ZAMMIT MASSEI
- 15/12/21 Région IDF : Augusta BONNARD

Démission Administrateur de l'ANPDE

- 20/10/21 Isabelle DAVOST

3/ Conseils d'Administration et Séminaires ANPDE

Les membres du conseil d'administration se sont réunis tout au long de l'année 2021, **en visioconférence du fait de la pandémie Covid-19 de mars à décembre 2021 (sauf séminaire) :**

- En séminaire, 02 03 oct. 2021 à ANGERS pour mener une réflexion sur l'organisation interne et la communication de l'ANPDE, pour préparer les JNE 2022 et travailler sur le projet associatif,
- En conseil d'administration ordinaire en visioconférence (8 fois) les 30 janvier, 27 février, 24 avril, 29 mai, 24 juillet, 28 août, 30 oct., 18 déc.2021.
- Par ailleurs, le bureau de l'ANPDE s'est réuni en visioconférence deux fois par mois

4/ Assemblée générale

En 2021, du fait de la pandémie et des confinements, une assemblée générale ordinaire a été organisée le 21 novembre 2021, en visioconférence.

5/ Les commissions de l'ANPDE

En 2021, 8 commissions en interne sont chargées d'étudier chaque secteur d'activité. Elles ont toutes été actives selon l'actualité. Toutes les commissions ont continué de se réunir en visioconférence durant la pandémie pour travailler sur l'actualité, répondre et participer aux sollicitations ministérielles, aux groupes de travail initiés par ceux-ci.

Commission Hospitalière : responsable Emilie RIA

Rappel 2020-2021: Participation au comité de rédaction de l'HAS (Haute Autorité de Santé) pour le dépistage néonatal. Audition par l'HAS pour le dépistage néonatal et pour le dépistage systématique et précoce de la drépanocytose

Participation aux recommandations de GREEN sur "l'usage des adhésifs chez le nouveau-né hospitalisé"

Commission PMI: responsables Peggy ALONSO et Isabelle DAVOST

- Le 27 avril 2021 et le 6 mai 2021: réunions de travail sur les visites Post Partum
- DGOS: évaluation et parcours de soins gradués des enfants victimes de violences
- Participation au projet de "bébé box" (trousseau de naissance), dans le cadre de la politique publique des 1000 jours. (échanges par mails dès avril et réunions à partir du 11 mai 2021)
- Entretien avec Madame la députée Michèle PEYRON, concernant les suites du rapport Peyron. Réponse de l'ANPDE sur le modèle de gouvernance des directions de PMI, pour positionner la puéricultrice sur la direction d'un service de PMI
- Participation aux réunions de la plateforme "Assurer l'avenir de la PMI", rencontre de M. Taquet et ses conseillers, de Mme la Député Peyron, du cabinet ministériel dans le cadre du rapport des 1000 jours, de la mission Laforcade, du Ségur de la santé et de l'engagement de la PMI dans la gestion de la crise sanitaire
- Présentation au colloque du SNMPMI
- Partenariat avec "Santé Publique France"
- Participation au groupe de travail du CIP sur l'élaboration d'un référentiel sur la "consultation puéricultrice"
- Participation au groupe de travail sur l'élaboration du protocole national de coopération "réalisation BSEM par les puéricultrices"

Commission Modes d'Accueil : responsables Isabelle GAUDY et Sylvie VAILLANT

- Contribution aux groupes de travail ministériels réalisés: recommandations Covid pour le secteur hospitalier, rapport des 1000 premiers jours et le questionnaire à l'attention des pédiatres hospitaliers
- Les travaux de relecture partenariale des mesures réglementaires de l'avant-projet de la loi ASAP (suite de la loi ESSOC) et leurs mises en œuvre
- L'entretien ANPDE /UFNAFAAM participations à la journée le 13 novembre 2021 « Journée d'échanges et de réflexions entre les assistants maternels et les services de PMI »
- Concernant la Crise COVID-19 et accueil des jeunes enfants : réunions partenariales et DGCS en avril 2021 sur l'accueil du jeune enfant dans un contexte de crise sanitaire
- Les contributions de l'ANPDE au guide de déconfinement national relatif aux recommandations sanitaires pour les accueils de jeunes enfants

La participation au Référentiel de certification des crèches conduit par le bureau Véritas, participation aux réunions et travaux de relecture.

- Elaboration guide RSAI

Commission Ambulatoire ou IPDE de ville : responsable Laetitia STANISLAWSKI

Le contexte sociétal et sanitaire nécessite de développer une stratégie d'évolution de l'exercice de la profession de puéricultrice(teur) en secteur libéral et en ville.

- Des travaux d'analyse du terrain ont été réalisés : recensement des prestations, des modes d'exercices, des freins,...
- Questionnaire national en lien avec l'Union Régionale des Médecins Libéraux des Pays de la Loire, janvier 2021
- Rencontre avec des institutions en lien avec l'exercice libéral ou en ville (Fédération de la parentalité, Pôle plume, Pôle parents bébé bambin de Nort-sur-Erdre...)
- Rencontre avec les différentes instances en lien avec l'évolution de la nomenclature (Ministère, Ordre national des infirmiers,...)
- Webinaire organisé le 21 oct.2021, Infirmière Puéricultrice : quels exercices en ville ?

Commission Formation : responsable Lydie GOUTTEFARDE

La commission a été créée après validation du Conseil d'administration de décembre 2020.

L'ANPDE propose une formation continue aux puéricultrices, aux puériculteurs et aux étudiants, ainsi qu'aux professionnels médico-sociaux ou éducatifs intéressés.

Les recettes issues des formations constituent la première source de crédits de l'association.

Dans l'exercice de ses responsabilités, l'ANPDE, association reconnue d'utilité publique, s'engage dans le respect de critères justifiant la certification Qualiopi.

Elle accompagne en lien constant avec la personne chargée de formations, le suivi et l'accompagnement nécessaire dans une optique d'adaptation continue aux besoins des professionnels. Elle valide la préparation des documents de bilan et du budget prévisionnel consacré aux formations à présenter au CA, l'élaboration du cahier des charges des formations, des critères de sélection des formations et des formateurs et rend compte des propositions

Elle travaille en lien avec les responsables des commissions de l'ANPDE pour l'obtention de leur avis quant aux formations liées à leur secteur d'activité.

La commission formation peut être représentée aux réunions du bureau sur demande de la Présidente.

Commission Etudiante : Responsable: Axel GROSS avec la collaboration Marine HAMEAU et Anais LEROI (représentantes étudiantes 2021)

Une étude sur le statut des étudiantes puéricultrices/étudiants puériculteurs a été réalisée durant l'année 2020; elle a été analysée en 2021.

L'ensemble de la commission a travaillé sur un recensement des différents IFIP et de leurs coûts de formation.

Commission Communication : responsable: Axel GROSS puis Estelle LEDON depuis le 24 juillet 2021

- Veille permanente sur les réseaux sociaux
- Publication de l'actualité de l'Association et sur la Santé

La commission communication s'est articulée autour de nos journées nationales d'études principalement durant le premier semestre 2021.

Différents travaux ont été menés en parallèle, comme la réalisation des chroniques vidéo « Aujourd'hui, mon enfant et moi ». De plus, les membres de cette commission ont pour vocation de renforcer la communication entre les différents intervenants au sein de l'association.

Commission Protection de l'enfance : responsable Brigitte PREVOST

HAS en 2021: débutée en 2020, suite de la participation aux groupes de travail "cadre national de références d'évaluations d'enfants en danger ou en risque de l'être" (Informations préoccupantes).

Travail en lien avec la commission PMI sur la "bébé box" et le travail avec la DGOS.

6/ Régions

L'ANPDE continue d'être active en région.

Les DR se rendent ou réalisent des visioconférences dans les différentes écoles de puéricultrices/teurs afin de présenter l'association aux étudiants et avec les adhérents.

7/ Communiqués de presse

- **Le 23 février 2021**

« L'ANPDE et les infirmières (iers) puéricultrices (teurs) dénoncent les propos rétrogrades tenus par le Professeur Olivier Claris lors de son intervention au Sénat »

« Le 3 février, en séance publique au Sénat, le Pr Claris s'exprimait sur la présence d'IPDE dans les services de néonatalogie en ces termes « *Je travaille en pédiatrie : j'ai des infirmières et des infirmières puéricultrices. Je pense que la qualité de la personne est plus importante que son titre ou son diplôme. [...] En réanimation néonatale et en réanimation pédiatrique, il n'y a pas de plus-value, sauf sur certains points, mais une infirmière compétente peut aussi convenir* ». **Les infirmières puéricultrices souhaitent exprimer leur profond désaccord sur ces propos qui ternissent l'image d'une spécialité mais plus largement de la profession infirmière.** »

- **Le 08 mars 2021**

« Réforme des modes d'accueil de belles ambitions... sans moyens ! »

« Très attendue par l'ANPDE et les professionnels de la petite enfance, la réforme du cadre normatif des modes d'accueil du jeune enfant de la loi ASAP, qui entrera pour la grande majorité en vigueur en septembre 2021, aura nécessité deux années de travail et de concertation. L'ANPDE, qui a activement participé aux travaux se félicite des avancées réalisées ou en tous les cas du sentiment de vouloir avancer ! Certains aspects, à l'image de la prise en compte des difficultés des assistants maternels (AM) dans leur quotidien professionnel, le contrôle des antécédents judiciaires pour tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant, l'administration des médicaments par ces professionnels, l'analyse des pratiques ou encore l'intervention de référent santé sont des atouts supplémentaires pour sécuriser l'accueil de l'enfant. »

- **Le 22 juin 2021**

« Infirmières/iers puéricultrices /teurs (IPDE) rassurent les Députés de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur la vaccination pédiatrique »

« Le 4 mai 2020, par communiqué, l'ANPDE répondait déjà aux inquiétudes formalisées par La Haute Autorité de santé, l'Académie de Médecine et Santé Publique France sur la diminution significative de couverture vaccinale des enfants durant la période de confinement national. Aujourd'hui, c'est au tour des Députés et notamment de la Commission des Affaires Sociales de relancer la dynamique objectivée d'atteindre un taux de couverture vaccinale de 95 %. Les IPDE, une solution pragmatique et réaliste.

Pour répondre à cette problématique, les Députés préconisent de reprendre au plus vite les travaux de la Haute Autorité de Santé (HAS) sur "l'extension des compétences vaccinales des professionnels de santé, et notamment des sage-femmes". Si L'ANPDE se félicite de cette volonté de garantir la couverture vaccinale, elle regrette amèrement que les puéricultrices n'aient pas été identifiées pour ce projet. **Elle rappelle encore une fois que la solution réside également dans le savoir-faire des IPDE.** En outre, l'ANPDE précise que les IPDE

possèdent toutes les compétences permettant de réaliser les actes vaccinaux, et ainsi venir en renfort des médecins pour réguler plus efficacement ces retards. »

8/ Bilan des formations en 2021

8 .1. Au siège de l'ANPDE :

En 2021, 28 sessions se sont tenues au Siège de l'ANPDE, pour un total de 469 heures de formation et 116 585 € de CA ;

Cette augmentation conséquente (216 %) par rapport à 2020 résulte de :

- Une année 2020 difficile, du fait du contexte sanitaire : les budgets formation 2020 ont été conservés pour 2021, ce qui a permis un rattrapage des inscriptions non réalisées en 2020.

Ces inscriptions concernent majoritairement les employeurs, dont le tarif d'inscription est plus élevé.

- Des sessions aux thématiques porteuses "dupliquées" plusieurs fois dans l'année, en fonction du nombre d'inscrits :

- Massage des bébés (Anne Corre) : 2 sessions
- Petite enfance, revisiter ses pratiques à la lumière des neurosciences (Héloïse JUNIER) : 4 sessions
- Accompagner la parentalité, soutenir les compétences et favoriser la participation parentale (Catherine SELLENET) : 2 sessions
- Comment parler pour que les enfants écoutent (Delphine PAYERNE) : 2 sessions
- Agrément, renouvellement d'agrément et accompagnement, 3 temps forts à penser dans la relation Assistant-e Maternel-le / Professionnel-le (Catherine SELLENET) : 3 sessions

Bilan des nouveaux programmes 2021 :

- "Accompagner la parentalité, soutenir les compétences et favoriser la participation parentale" sur 3 jours (Catherine SELLENET) qui remplace "Savoir analyser des situations d'enfants et de familles" sur 2 jours. Ce nouveau titre/nouveau contenu semble plus porteur ; 2 sessions en 2021 ont réuni respectivement 8 et 9 stagiaires. Ce programme est proposé à nouveau en 2022
- "Observer et répondre aux besoins fondamentaux des enfants, construire un projet personnalisé" sur 3 jours (Catherine SELLENET) qui remplace "Sensibilisation à l'observation du bébé et de l'enfant" sur 2 jours. La fréquentation semble identique, le programme est proposé à nouveau en 2022.
- "Eveil sonore et musical, développer sa créativité auprès des jeunes enfants" sur 1 journée (Mathias SANCHEZ) ; cette session a été reportée plusieurs fois depuis 2020 et a réuni 3 stagiaires le 8 octobre 2021. Programme non proposé pour le catalogue Inter 2022 mais toujours visible sur le site Internet pour d'éventuelles demandes en Intra.
- "Accompagner le développement psychomoteur de l'enfant hospitalisé en néonatalogie : de la naissance au 1 an de l'enfant" sur 3 jours (Aude BUIL) Cette formation a réuni 11 stagiaires, programme reprogrammé en 2022

Sessions annulées :

4 sessions ont été annulées en 2021 :

- IP et autres professionnels en situation d'accompagnement et de contrôle des MAM - 21, 22 et 23 juin 2021
- Développer une activité d'IPDE libérale - 9 décembre 2021, ces 2 formations ont été annulées du fait du contexte épidémique.
- Journée à distance suite à la formation "Mettre en place des Consultations de puéricultrices en PMI" - 20 septembre 2021. Cette journée complémentaire, initialement souhaitée par les participantes des sessions 2019 et 2020 devrait permettre de faire un retour d'expérience sur les mises en place effectives (ou non) des consultations au sein de leur institution.

Dans les faits, les freins sont nombreux à la réalisation de ces journées à distance, lorsqu'elles n'ont pas été initialement prévues : changements de poste des participantes, absence de prise en charge financière, désintérêt,...Il n'y a eu aucun inscrit sur cette session pourtant prévue en visio. Journée non reprogrammée en 2022

- Prévenir la MIN, communiquer avec les personnes concernées

Au vu du coût important de cette formation (qui compte 3 intervenants), le seuil de rentabilité est difficilement atteignable. Les quelques inscrits de la session du 30 septembre ont été reportés au même tarif sur la session du 1er octobre organisée par Naître et Vivre. Cette formation ne sera pas reprogrammée en 2022 mais figurera toutefois sur le site Internet, avec un lien vers le site de l'association Naître et Vivre.

8.2. Formations intra-établissements

En 2021, 13 sessions se sont tenues en Intra, pour un CA de 60 175 €, soit une augmentation de 82% par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique par des reports de sessions 2020 non réalisées, mais également par un plus grand nombre de sollicitations. L'ANPDE commence à être reconnue pour l'expertise de ses formateurs dans le domaine de l'Agrément des AM, AF et Protection de l'enfance (avec C.SELLENET), ou des Neurosciences (avec H.JUNIER). Ces 2 formatrices représentent à elles seules 61 % du CA des formations Intra.

Une plus grande rigueur dans le traitement administratif et pédagogique des demandes (accusé de réception, entretien d'analyse des besoins, réponse formalisée et rapide,...) augmente également le niveau de confiance de nos interlocuteurs et suscite de nouvelles demandes.

8.3. Journée du 10 décembre consacrée au Référent Santé et Accueil Inclusif

Suite à l'évolution réglementaire qui a concerné les Modes d'Accueil en 2021, l'ANPDE a travaillé sur une journée de formation consacrée à la mise en œuvre des missions du Référent Santé et Accueil Inclusif. La journée s'est déroulée le vendredi 10 décembre dans l'amphithéâtre de l'école de puériculture du Boulevard Brune, et a réuni environ 85 IPDE de toute la France. Cette journée a été préparée au niveau pédagogique et administratif en respectant les critères Qualiopi, permettant de valider la faisabilité des processus sur une journée type "congrès".

La journée a permis de dégager un bénéfice d'environ 5500 €.

8.4. Mise en place de la Commission Formation

La Commission Formation est composée de 4 personnes : Brigitte Prevost, présidente, Peggy Alonso, vice-présidente, Lydie Gouttefarde, administratrice référente formation, et Isabelle Fillion, salariée chargée de formation.

Les réunions se tiennent tous les 2 mois environ, et permettent de faire le point sur les questions en lien avec la formation nécessitant un avis collégial et éclairé. Cela permet également de créer des liens entre la formation et les autres instances de l'ANPDE (CA, Bureau, autres Commissions).

8.5. Organisation du travail

Une réflexion menée en 2021 par le bureau/CA de l'ANPDE a conduit à la mise en place d'un poste de coordinateur des JNE ; parallèlement à cette réflexion, il est décidé que la chargée de formation n'interviendra pas dans la préparation du congrès mais en aval, dans l'évaluation des journées auprès des congressistes, intervenants et membres de l'ANPDE.

L'activité formation au Siège en 2021 a augmenté d'environ 135 % (calcul effectué sur le temps de formation et le nombre de stagiaires annuels).

Le chiffre d'affaires total de l'activité formation a augmenté de 156 % entre 2020 et 2021.

Parallèlement à cela, les processus en lien avec la certification Qualiopi ont alourdi le travail administratif en amont et en aval des formations. Les temps de travail de la chargée de formation et de l'assistante administrative n'ont pas évolué, occasionnant des surcharges importantes à certains moments de l'année (période septembre/décembre) et l'impossibilité de mener à bien toutes les tâches nécessaires.

Les tâches en lien avec les critères 6 et 7 de la certification Qualiopi n'ont pas été effectuées en totalité cette année, à savoir :

Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel (Indicateurs 23, 24 et 25 sur la veille) : aucune action effectuée

Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées (Indicateurs 30, 31 et 32) : environ 75% des questionnaires envoyés, et très peu de réponses examinées.

Afin d'optimiser la rentabilité des formations (c'est-à-dire les remplir avec 10/12 stagiaires pour augmenter le bénéfice, une fois le seuil de rentabilité dépassé, des actions de communication ciblées et ponctuelles seraient nécessaires.

Par manque de temps et de disponibilités des 2 salariées, ces actions ne sont pas possibles.

8.6. 43èmes Journées Nationales d'Etudes de l'ANPDE

En 2021, du 16 au 18 juin, les JNE ont été réalisées sur 3 jours en direct live (23h30), avec la présence d'Adrien TAQUET qui a ouvert le congrès et de Mme la Député Peyron qui est devenue membre d'honneur de l'ANPDE. Le bilan financier est positif et est retranscrit dans le bilan comptable.

9/ Participations aux différentes instances

9.1. Haut Conseil des Professions Paramédicales (HCPP)

Brigitte PREVOST est titulaire du siège représentant les puéricultrices depuis 1^{er} oct. 2020.

Les suppléantes sont inchangées pour l'année 2021 : Emmanuelle LEFEBVRE MAYER (ANPDE) et Anne METIVET (CEEPAME).

L'ANPDE a assisté aux 9 réunions qui se sont tenues en visioconférence.

Elle a proposé plusieurs déclarations liminaires.

9.2. Plateforme « Avenir de la PMI »

Les membres de la commission PMI y participent

9.3. Groupe de travail Afnor / aliments infantiles

Reprise du groupe de travail à partir de janvier 2021. Emmanuelle LEFEBVRE MAYER a assisté à « 3 réunions en visioconférence afin de travailler sur un site dédié à l'alimentation du tout petit

9.4. Participations Diverses

- **PLFSS 2022** : le 28 octobre, l'ANPDE co-signe, avec les autres organisations membres du Collège des Infirmières/iers Puéricultrices/teurs (Collectif Je Suis Infirmière Puéricultrice - CJSIP, CEEPAME et SoRIP) un courrier adressé au Premier Ministre Jean CASTEX ainsi qu'au Ministère des solidarités et de la santé, son Ministre Olivier VÉRAN et son secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance et des Familles Adrien Taquet.
- **Salon infirmier 2021** : 3 jours du 08 au 10 novembre, tenue du stand avec participation des élus (Fabien MARCHAND, Axel GROSS, Laëtitia STANISLAWSKI, Peggy ALONSO, Isabelle PAOLI, Virginie JEANMET), participation de la secrétaire générale Emmanuelle LEFEBVRE MAYER et de la présidente Brigitte PREVOST sur la plénière « violences faites aux femmes et intrafamiliales : repérage, dépistage et accompagnement ». Échanges avec Mme Macron lors de sa visite du salon le 10 novembre sur le statut des IPDE et la réingénierie de la formation.
- **Charte du nouveau-né hospitalisé** : l'ANPDE est heureuse de soutenir cette charte signée le 17 novembre par SOS Préma et la Société française de Néonatalogie, pour une prise en soin adaptée et centrée sur les besoins particuliers de ces enfants, et leurs familles.
- **3ème édition de la Charte pour une représentation mixte des jouets** : l'ANPDE est signataire le 29 novembre avec les ministres Elisabeth Moreno , Agnès Pannier-Runacher et le secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles Adrien Taquet. Cette charte unique au monde est un socle pour s'inscrire dans le cadre de la parité Femmes-Hommes, grande cause du quinquennat, pour lutter contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge.

10/ Communication et actualités de l'association

10.1. Site Internet :

En 2021, l'ANPDE dépose régulièrement des actualités, en particulier tous les documents (préconisations, décrets...)

10.2. Réseaux sociaux :

- Facebook : La page est mise à jour régulièrement, avec un délai de réponse rapide. Les informations diffusées concernent les actualités de l'ANPDE et de la profession.
- Twitter : compte ANPDE qui permet d'interagir à un niveau plus politique. Il y a toujours peu de puéricultrices sur ce réseau social.
- LinkedIn : l'ANPDE publie régulièrement les actualités ou informations concernant les infirmier(e)s puéricultrices(teurs) et la petite enfance.
- Workplace des adhérents : l'ANPDE a mis en place pour les adhérents le réseau Workplace permettant d'avoir une plateforme de mise en relation et d'échange. L'ANPDE par ses membres élus publie régulièrement des actualités.
- Cahiers de la puéricultrice : rédaction des actualités sur 2 pages, Emmanuelle LEFEBVRE MAYER et Laetitia STANISLAWSKI s'accordent pour la rédaction de ces pages.

10.3 Rédaction guide RSAI

La commission Mode d'accueil a travaillé à la réalisation du guide RSAI. Les élus du conseil ont apporté leur contribution et celui-ci a été présenté et distribué lors de la journée de formation du 10 décembre 2021.

11/ Prestataires externes

L'ANPDE a un contrat depuis 2016 avec Sébastien Devillers, responsable de l'agence de communication Aurasi, qui participe activement à la communication de l'association. Depuis 2017, l'association par Me Jean-Christophe Boyer, intervient comme conseiller juridique au sein de l'association. Me Boyer est avocat et spécialisé dans le domaine de la santé.

12/ Partenariats

9.1. Partenariat financier

- La BFM soutient nos réunions régionales par le biais d'une subvention d'un montant de 500€ pour l'organisation des événements.

- L'ANPDE détient un partenariat avec Elsevier Masson qui propose aux adhérents de l'ANPDE un tarif préférentiel sur l'abonnement aux cahiers de la puéricultrice.
Pour plus d'informations : <https://www.elsevier-masson.fr>

13 / Interviews

Fév.2021 LA VIE NOUVELLE Marie MOURET Déléguée Région Rhône Alpes, les actions de l'ANPDE
31/05/2021 JOURNAL DES INFIRMIERS Portrait d'Emmanuelle LEFEBVRE MAYER, infirmière puéricultrice

18/10/2021 INFIRMIERS.COM Brigitte PREVOST Vaccination des enfants : un retard "très préoccupant" causé par la crise Covid

17/11/2021 LA DÉPÊCHE.FR Gers : Nicolas CABE veut défendre le métier d'infirmier puériculteur

14 / Point sur les finances de l'ANPDE

Le rapport financier 2021 est établi par M. KOSKAS, expert-comptable de l'ANPDE en collaboration avec la trésorière, Louise LEVESQUE.

Ce rapport moral a été rédigé par la secrétaire générale Emmanuelle LEFEBVRE MAYER, avec l'aimable contribution des membres du conseil d'administration de l'ANPDE sous la responsabilité de la présidente Mme PREVOST.